

# Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux



**18e SESSION**  
CG(18)4  
11 mars 2010

## Après Copenhague, les villes et les régions relèvent le défi

Bureau du Congrès  
Rapporteur : Dubravka SUICA, Croatie (L, PPE/DC<sup>1</sup>)

A. Projet de résolution .....	2
B. Projet de recommandation .....	3
C. Exposé des motifs.....	5

### Résumé

L'Accord de Copenhague, bien que reconnaissant la réalité du réchauffement climatique et la nécessité de le limiter, a déçu de nombreux observateurs. La difficulté des Etats à se coordonner rend l'action des collectivités locales et régionales d'autant plus indispensable.

En effet, les villes et les régions sont au cœur de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'adaptation des territoires. Elles restent mobilisées et sont déterminées à poursuivre leur action en faveur du climat.

Le Congrès considère que les Etats doivent reconnaître le rôle fondamental des collectivités territoriales et les intégrer pleinement au processus diplomatique sur le climat, en tant que partenaires indispensables des efforts à entreprendre. Il est nécessaire dans ce contexte qu'ils les appuient pour renforcer leur capacité d'action au plus près des citoyens.

Il en appelle également à un nouvel accord qui prenne mieux en compte les dimensions écologique, économique, éthique, de justice sociale et de droits de l'homme, en vue de réponses plus durables au changement climatique

---

<sup>1</sup> L : Chambre des pouvoirs locaux / R : Chambre des régions  
GILD : Groupe Indépendant et Libéral Démocratique du Congrès  
PPE/DC : Groupe Parti Populaire Européen - Démocrates Chrétiens du Congrès  
SOC : Groupe Socialiste du Congrès  
NI : Membre n'appartenant à aucun groupe politique du Congrès



## A. PROJET DE RESOLUTION<sup>2</sup>

1. La 15<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques a réuni, à Copenhague (Danemark) du 7 au 18 décembre 2009, les représentants de 193 gouvernements et un très grand nombre d'autorités locales et régionales et d'organisations non-gouvernementales du monde entier pour préparer la suite à donner au protocole de Kyoto.
2. Cette conférence a été emblématique par la mobilisation qu'elle a provoquée et les attentes qu'elle a fait naître auprès de l'opinion publique, marquant ainsi un tournant historique dans la réponse mondiale à apporter au défi du réchauffement climatique.
3. Malheureusement, l'accord politique conclu reste insuffisant au regard des enjeux d'aujourd'hui qui ne sont pas seulement d'ordre écologique mais bien économique et qui relèvent également de l'équité et des droits de l'homme.
4. Tout en déplorant ce manque de résultats, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe espère que cet accord représente néanmoins une première étape pour développer le contenu d'un nouveau traité contraignant à adopter impérativement lors de la prochaine Conférence des parties qui se tiendra au Mexique du 29 novembre au 10 décembre 2010.
5. De nombreux représentants des autorités locales et régionales dans le monde étaient présents à Copenhague, dont certains en tant que membre de leur délégation nationale, tel que le préconisaient la Recommandation 271 (2009) et la Résolution 288 (2009) du Congrès.
6. Il note avec satisfaction leur détermination - peut-être plus forte encore après Copenhague - à agir en matière de climat et leur mobilisation, tant au travers de la Feuille de route des gouvernements locaux relative au climat que de leurs réseaux et associations respectifs.
7. Le Congrès était également représenté à Copenhague et s'est fortement engagé, notamment aux côtés du Comité des Régions de l'Union Européenne, pour voir le rôle des collectivités territoriales pleinement reconnu dans un nouvel accord mondial.
8. Il salue la reconnaissance formelle par certains pays tout comme par l'Union Européenne du rôle essentiel qu'elles sont amenées à jouer tant pour l'atténuation des effets du changement climatique et que pour l'adaptation des territoires.
9. Le Congrès considère que l'action des gouvernements locaux et infranationaux pour relever les défis énergétiques et climatiques est d'autant plus indispensable que les Etats ne sont pas parvenus à des décisions concrètes. Il souhaite que les villes et les régions continuent à démontrer qu'elles sont le moteur de changements importants sur leur territoire.
10. Par conséquent, il appelle à la poursuite de cet engagement et à une participation effective tout au long du processus de négociation de l'année 2010 et au-delà. Il œuvrera pour sa part dans le même sens et soutiendra l'action des associations et réseaux internationaux de pouvoirs locaux et régionaux dans le processus diplomatique sur le climat.

---

<sup>2</sup> Avant-projet de résolution et avant-projet de recommandation approuvés par le Bureau du Congrès le 5 février 2010.

Membres du Bureau :

Y. Mildon, President of the Congress, *I. Micallef (President ad interim of the Congress and President of the Chamber of Local Authorities)*, *L. Sfirloaga (President of the Chamber of Regions)*, D. Suica, G. Krug, A. Knape, S. Rihniemi, H. Zach, I. Borbely, J.-C. Frécon, S. Orlova, F. Pellegrini, K. Andersen, E. Yeritsyan, I. Michas, O. Van Veldhuizen, N. Romanova.

N.B. : Les noms des membres qui ont pris part au vote sont imprimés en italique.

Secrétariat du Bureau : D. Rios, L. Taesch

11. *Au vu de ces éléments, le Congrès appelle les pouvoirs locaux et régionaux des Etats membres et observateurs du Conseil de l'Europe :*

a. à s'engager en matière de changement climatique et à se fixer des objectifs ambitieux sans attendre l'engagement des gouvernements ;

b. en même temps, à entamer un dialogue avec leurs gouvernements respectifs afin d'enrichir les propositions de chaque nation et les inciter à souscrire des engagements clairs et ambitieux aux niveaux européen et mondial ;

c. à saisir leurs gouvernements nationaux respectifs pour qu'ils :

i. reconnaissent pleinement leur rôle fondamental dans la lutte contre le changement climatique ;

ii. intègrent des représentants des collectivités territoriales dans les délégations qui seront formées pour la prochaine Conférence des parties (Mexique, décembre 2010) et tout au long du processus de négociation d'un nouvel accord.

12. *Le Congrès demande à sa Commission du développement durable de continuer à suivre les questions climatiques et énergétiques.*

## **B. PROJET DE RECOMMANDATION<sup>3</sup>**

1. La 15<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, réunie à Copenhague (Danemark) du 7 au 18 décembre 2009, s'est clôturée par un accord politique qui n'apporte que des réponses partielles aux enjeux du réchauffement climatique. L'éventuelle conclusion d'un traité international est dès lors renvoyée à la prochaine conférence des parties qui se tiendra au Mexique du 29 novembre au 10 décembre 2010.

2. Le changement climatique concerne le sort de l'humanité et pose des défis majeurs pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Il ne s'agit plus d'une question purement écologique mais bien économique, géopolitique, d'équité, de droits de l'homme et de solidarité internationale. Le rendez-vous de Copenhague a été l'occasion d'une mobilisation sans précédent des organisations non gouvernementales, des citoyens et des collectivités territoriales du monde entier.

3. Si les chefs d'Etats ne sont pas parvenus à s'entendre sur un plan mondial contraignant qui engage chaque pays à hauteur de ses responsabilités, cette mobilisation témoigne de la place qu'occupe désormais la question du réchauffement climatique dans les opinions publiques ainsi que dans l'agenda politique international.

4. La réalité indéniable du réchauffement climatique et la nécessité impérieuse de le limiter ont été formellement reconnues dans l'Accord de Copenhague. Les Etats ont par conséquent la responsabilité d'engager rapidement le monde entier dans un accord contraignant à la mesure des défis énergétiques et climatiques.

5. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe est convaincu qu'un accord mondial contraignant qui allie les exigences des pays développés et pays en développement n'est plus une option mais bien un impératif moral et politique.

6. Alors que s'ouvre une année cruciale de négociations, il s'agit de ne pas laisser se creuser le fossé entre l'opinion publique du monde entier et les gouvernements. Le Congrès en appelle aux Etats pour qu'ils s'engagent individuellement et engagent collectivement toute la communauté internationale.

---

<sup>3</sup> Voir note de bas de page 2

7. Les collectivités locales et régionales sont, pour leur part, très conscientes des défis à venir et disposent de responsabilités dans de nombreux domaines permettant de lutter efficacement contre le changement climatique et d'adapter les territoires aux nouvelles conditions climatiques. Elles restent mobilisées et s'engagent politiquement et très concrètement sur le terrain. Elles sont déterminées à apporter des solutions ambitieuses et durables et, à cet effet, à utiliser les différents leviers à leur disposition.

8. Le Congrès s'est engagé de manière résolue pour une reconnaissance du rôle essentiel que les collectivités territoriales jouent dans la lutte contre le changement climatique car il considère que leur action est indispensable pour relever les défis énergétiques et climatiques sans précédent. Aussi a-t-il participé activement à la Conférence de Copenhague et apporté son soutien à la mobilisation des villes et des régions et de leurs associations pour faire reconnaître ce rôle et témoigner de leurs initiatives.

9. Il considère que le manque d'engagement des Etats rend l'action des gouvernements locaux et infranationaux à l'échelle mondiale encore plus impérative. L'ampleur inédite des défis appelle en effet à une réponse urgente et globale de l'ensemble des niveaux de gouvernance.

10. Il constate que si les élus locaux et régionaux peuvent regretter les lacunes du processus diplomatique et le manque de résultats concrets au plan international, ils n'ont pas attendu un accord entre les Etats pour mener dans leurs villes et dans leurs régions des actions innovantes favorisant un changement de comportement de leurs citoyens.

11. Le Congrès rappelle que les autorités locales et régionales sont l'échelon de gouvernance le plus proche des citoyens et qu'elles portent la responsabilité de garantir leur qualité de vie. Elles continueront à travailler en partenariat tant aux niveaux national qu'international et à œuvrer avec leurs associations pour une contribution la plus large possible aux objectifs nationaux et internationaux.

12. Le Congrès se félicite que les autorités locales et régionales aient dépassé les clivages politiques, géographique et de poids démographique pour s'engager conjointement et faire en sorte que 2010 soit l'année d'un accord mondial contraignant pour la lutte contre le changement climatique. Il en appelle à des dialogues nationaux pour enrichir les propositions de leurs gouvernements.

13. Il estime également que l'Union Européenne a jusqu'à présent joué un rôle de premier plan dans la lutte contre le changement climatique et que sans attendre le positionnement individuel des Etats non européens, elle doit aller au-delà de ses premiers engagements et apporter les moyens nécessaires pour permettre l'adaptation du continent européen et des pays en voie de développement.

14. *Par conséquent, le Congrès réitère sa demande au Comité des Ministres de soutenir le Congrès dans son action auprès des Etats membres et observateurs pour que les collectivités territoriales soient pleinement associées au processus diplomatique sur le climat.*

15. *Le Congrès invite le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à demander aux Etats membres et observateurs :*

a. de s'engager à la hauteur des enjeux et de veiller à ce que la négociation politique tout au long de l'année 2010 ne s'enlise pas et que la 16e Conférence des parties à la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra au Mexique en décembre 2010 voie un nouvel accord climatique contraignant se conclure ;

b. de reconnaître que les collectivités locales et régionales doivent être au cœur de tous les efforts à entreprendre, lutter contre le réchauffement climatique et adapter les territoires à ses conséquences ;

c. de permettre aux collectivités territoriales d'accéder directement au processus diplomatique climatique et, par conséquent, de les inclure dans les délégations nationales qui négocieront tout au long de l'année 2010 un accord sur le changement climatique, et de les associer en amont des négociations en tant que partenaires incontournables des actions à mener ;

d. d'appuyer les collectivités locales et régionales dans la mise en œuvre des actions de lutte contre le changement climatique et de modifier les législations nationales pour renforcer la capacité d'action au plus près des citoyens.

16. *Le Congrès demande également au Comité des Ministres d'inviter l'Union Européenne :*

a. à s'engager au-delà de ses engagements actuels pour favoriser un accord mondial climatique contraignant à la hauteur des défis énergétiques et climatiques ;

b. à reconnaître plus largement encore l'action des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique en leur facilitant l'accès aux financements et en favorisant la mise en réseau et l'échange d'expérience.

17. *Le Congrès invite l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à soutenir ses efforts pour que les parlements nationaux prennent pleinement en considération le rôle des collectivités territoriales et favorisent une législation adéquate qui renforce leur capacité d'action en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, selon les principes de la Charte européenne de l'autonomie locale et le Cadre de référence de la démocratie régionale.*

## C. EXPOSE DES MOTIFS

### I. Introduction

1. Les travaux du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur la question du réchauffement climatique s'inscrivent dans le cadre de son engagement constant à traiter des défis majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle pour l'avenir de la planète et à ce titre de la biodiversité et du climat.

2. 2010 est une année déterminante pour le changement climatique car la 15<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention des Nations-Unies sur le changement climatique, réunie à Copenhague (Danemark) en décembre 2009<sup>4</sup>, s'est clôturée par un accord politique qui n'apporte que des réponses partielles aux enjeux du réchauffement climatique et qui renvoie la conclusion d'un traité international à la prochaine conférence des parties qui se tiendra au Mexique du 29 novembre au 10 décembre 2010.

3. 2010 est l'Année internationale de la biodiversité et verra se tenir la Conférence des parties de la Convention de la diversité biologique à Nagoya, Japon, du 18 au 29 octobre. Les gouvernements auront ainsi à prendre des décisions importantes dans des domaines extrêmement liés qui s'influencent mutuellement et qui représentent des enjeux majeurs.

4. Le Congrès qui s'est engagé de manière résolue pour une reconnaissance réelle du rôle essentiel des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique, a participé activement à la Conférence de Copenhague<sup>5</sup> et a apporté son soutien à la mobilisation des villes et des régions.

5. Alors que s'ouvre une année cruciale de négociations pour un accord contraignant où les pays devront s'engager, les villes et les régions quant à elles restent mobilisées et sont déterminées à apporter des solutions innovantes et durables à ce grand défi du XXI<sup>e</sup> siècle.

6. Le Congrès souhaite, par ces nouvelles recommandations, réaffirmer sa conviction quant à l'importance de la contribution des collectivités territoriales à la lutte contre le changement climatique. Il souhaite que l'élan suscité par la Conférence de Copenhague se poursuive. Il apportera tout son soutien à l'engagement des collectivités territoriales et de leurs associations en vue des prochaines négociations internationales en matière de climat.

---

<sup>4</sup> Dite la Conférence de Copenhague de 2009 pour le climat

<sup>5</sup> La délégation du Congrès à la Conférence de Copenhague était conduite par la Vice-présidente Dubravka Suica et composée du Vice-président, Günther Krug et de la Présidente de la Commission du Développement Durable, Gaye Doganoglu.

## **II. La conférence de Copenhague : une mobilisation sans précédent**

7. La Conférence de Copenhague, qui avait pour objectif l'adoption du cadre international de la lutte contre le changement climatique à mettre en œuvre à l'échéance du protocole de Kyoto à partir de 2013, avait fait naître de nouveaux espoirs et de grandes attentes. Elle finalement provoqué des déceptions sans précédent mais néanmoins marqué un tournant historique dans la réponse mondiale à apporter au défi climatique.

8. Des dizaines de milliers de personnes représentants des autorités locales et régionales et des organisations non-gouvernementales avait fait le déplacement pour se joindre aux chefs d'Etats et représentants des gouvernements de 193 nations, marquant ainsi leur attachement commun à la recherche de solutions.

9. La Conférence de Copenhague a également stigmatisé les limites de la démocratie mondiale et mis en exergue la difficulté de mener à bien des négociations en présence de 193 pays. L'utilité d'une organisation mondiale de l'environnement a également été évoquée pour notamment vérifier la mise en œuvre des engagements des Etats et croiser les objectifs climatiques avec ceux de la protection de la diversité biologique.

10. Si les chefs d'Etats ne sont pas parvenus à s'entendre sur un plan mondial contraignant qui engage chaque pays à hauteur de ses responsabilités, la mobilisation sans pareille de Copenhague témoigne de la place qu'occupe désormais la question du réchauffement climatique dans les opinions publiques ainsi que dans l'agenda politique international. Le rassemblement de Copenhague se sera avéré utile à cet égard. Il s'agit à présent de ne pas laisser se creuser le fossé entre l'opinion publique du monde entier et les gouvernements.

## **III. L'accord de Copenhague<sup>6</sup> : vers un accord plus contraignant**

11. Le texte final de la 15<sup>e</sup> Conférence de Copenhague n'est pas juridiquement contraignant et, en invitant les pays à signer ce nouvel accord, il n'impose aux Etats ni de mettre en place un traité qui prendrait le relais du protocole de Kyoto, ni une éventuelle période que couvrirait un nouveau traité.

12. Il reconnaît cependant, et ce pour la première fois, les recommandations des scientifiques quant à la limitation de la hausse des températures mondiales à 2 degrés Celsius et la nécessité de réduire les émissions, sans pour autant convenir d'objectifs à long-terme. Il appelle à une évaluation de sa mise en œuvre en 2015 afin d'y « inclure l'examen d'un renforcement de l'objectif à long-terme ».

13. L'accord stipule également la nécessité urgente de renforcer « l'action et la coopération internationale pour l'adaptation » dans les pays en développement et ce avec le soutien des pays développés.

14. Le texte annonce un engagement des pays riches pour 2020 « sur les émissions concernant l'ensemble des activités économiques », les pays liés par le protocole de Kyoto devront relever leurs objectifs actuels, le texte ne mentionnant néanmoins pas la date de référence prise en compte pour ces objectifs - 1990 ou 2005 ? Les pays en développement devront, pour leur part, également mettre en œuvre des actions d'atténuation. L'ensemble des Etats aura annoncé au 31 janvier 2010 les objectifs et les actions envisagés.

15. S'agissant du financement, le nouvel accord prévoit explicitement la mobilisation d'un montant de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour aider les pays en développement à réduire leurs émissions de gaz et à s'adapter aux nouvelles conditions climatiques, les pays développés y contribuant à hauteur de 30 milliards de dollars annuels sur la période 2010-2012. Il précise qu'une « part significative » des fonds transitera par le « Fonds climatique vert de Copenhague » créé par cet accord pour soutenir des projets visant notamment à ralentir la déforestation, dont « le rôle crucial

---

<sup>6</sup> <http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/eng/l07.pdf> (anglais seulement)

pour la réduction des émissions » est désormais reconnu, à aider les pays à s'adapter et à financer le développement et le partage de technologies propres. Cependant, le texte ne mentionne pas la distribution de la provenance des fonds qui seront issus « d'un grand nombre de sources », ni les contributions individuelles des pays riches, ni la répartition en direction des pays les plus pauvres.

16. Toutes ces dispositions ont fait l'objet de rudes négociations sur un fond de divergence important entre les pays riches et les pays en développement quant aux responsabilités de chacun. Les pays riches souhaitent un nouvel accord remplaçant le protocole de Kyoto qui inclue tous les pays. Les pays en développement souhaitent pour leur part que les objectifs de Kyoto soient prolongés et accentués, qu'un accord spécifique aux États-Unis soit établi et que les pays pauvres soient invités à agir sans objectifs contraignants.

17. Or, bien qu'un certain nombre d'engagements aient été pris, le Congrès est néanmoins convaincu que l'absence d'objectifs contraignants et l'absence de reconnaissance du rôle des niveaux locaux et infranationaux de gouvernance représentent un handicap majeur pour une atteinte réelle d'objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre et pour la lutte efficace contre le changement climatique et l'adaptation des territoires à ses effets.

#### **IV. Des collectivités locales et régionales mobilisées et moteur du changement**

18. Les collectivités territoriales se sont mobilisées pendant tout le processus de négociation et ont été nombreuses à participer à la Conférence de Copenhague, pour certaines d'entre elles au sein de leur délégation nationale comme le préconisait le Congrès dans sa [Recommandation 271 \(2009\)](#) sur « Le défi global du changement climatique : les réponses locales ».

19. De nombreux maires et présidents de régions se sont rendus à Copenhague pour partager leurs idées et poursuivre le dialogue avec les délégations nationales. Ils ont présenté leurs réalisations lors de plusieurs événements et ont été très actifs dans l'animation de l'espace qui leur était dédié<sup>7</sup>.

20. Les villes, tout comme les régions et les États fédérés, ont démontré qu'ils agissaient sans attendre, qu'ils pouvaient mettre en oeuvre 50% à 80% des mesures nécessaires pour réduire les effets du changement climatique et que, dans bien des cas, les résultats obtenus étaient supérieurs à ceux de leurs gouvernements nationaux respectifs. Les maires des plus grandes villes du monde ont insisté sur la valeur ajoutée que représente leur action et également rappelé que les villes et les régions devaient être reconnues en tant que laboratoire de recherche de solutions innovantes à ce défi complexe global.

21. Les élus des niveaux infra-étatiques ont travaillé ensemble pour voir leur rôle reconnu dans un nouvel accord mondial et ne manqueront pas de continuer à démontrer qu'ils ont modifié leurs pratiques depuis plusieurs années déjà et sont moteur de changements importants sur leur territoire.

22. Aussi, alors que la Conférence de Copenhague a été une occasion manquée, les villes et les régions du monde entier se sont pour leur part engagées à poursuivre leur action contre le réchauffement climatique et à augmenter leur contribution aux objectifs nationaux par une mobilisation forte sur leurs territoires respectifs. Elles se sont déclarées prêtes et disposées à agir en partenariat tant au niveau national qu'international pour continuer à montrer la voie sur les réductions des émissions et proposer des solutions innovantes jusqu'à ce qu'un accord contraignant soit scellé.

23. Elles se sont fixé des objectifs ambitieux pour elles-mêmes sans attendre les gouvernements. Elles s'engagent en tant que partenaires incontournables des efforts à mener pour stabiliser le climat et adapter les territoires. Elles poursuivront leur travail en commun et leurs efforts tout au long de l'année 2010 pour faire en sorte que les États signent au Mexique un accord contraignant reconnaissant leur rôle et ce partenariat effectif. Elles appelleront les gouvernements à engager des dialogues nationaux afin d'enrichir les propositions de chacun des gouvernements.

---

<sup>7</sup> Local Climate Lounge : [www.iclei.org/cop15](http://www.iclei.org/cop15)

24. Enfin, au-delà de la réduction des gaz à effet de serre, les villes et les régions ont également mis en exergue la nécessité d'œuvrer pour une meilleure gouvernance et pour un renforcement de leur capacité institutionnelle des collectivités locales et régionales. La gouvernance est une part importante de la solution et les Etats se doivent d'appliquer pleinement les dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale ainsi que les lignes directrices sur la décentralisation et le renforcement des pouvoirs locaux<sup>8</sup>.

25. Le Congrès soutient l'action des associations de pouvoirs locaux et régionaux dans ce domaine. Ensemble, ils portent l'espoir de voir les nouveaux textes en discussion reconnaître explicitement le rôle de chaque niveau de gouvernance. Il s'agit, ensemble, de continuer à faire pression sur les gouvernements pour qu'ils incluent les niveaux infranationaux en tant que partenaires essentiels du processus diplomatique sur le climat.

26. Le Congrès insistera à nouveau auprès des gouvernements nationaux pour que les élus locaux et régionaux soient effectivement inclus dans les délégations nationales. Cela permettra également de ne plus avoir à subir les restrictions d'accès telles que celles vécues à Copenhague.

## V. Conclusion

27. Alors que la Conférence de Copenhague sur le climat de décembre 2009 s'entrevoyait comme cruciale pour la lutte contre le changement climatique, elle s'est soldée par des espoirs déçus. Le rendez-vous de Copenhague a néanmoins fait ressortir la mobilisation sans précédent des organisations non gouvernementales, des citoyens et des collectivités territoriales du monde entier. Elle constitue un tournant dans la mesure où les différents mouvements sociaux, écologistes et de solidarité internationale se sont retrouvés autour des enjeux de développement durable de la planète.

28. La mobilisation de la société civile a par le passé grandement contribué à la promotion de nouvelles valeurs pour la gouverner et d'une nouvelle façon de comprendre ce monde et défendre les individus. Il s'agit à présent de mieux prendre en compte cette mobilisation et de mieux intégrer les effets du changement climatique sur l'écologie et l'économie mais aussi sur l'équité, la justice sociale et les droits de l'homme. Aussi, les négociations pour un nouvel accord devraient prendre en compte ces différentes dimensions afin d'apporter des réponses plus durables à ce défi universel.

29. Le manque d'engagement des Etats-nations rend l'action des gouvernements locaux et infranationaux encore plus impérieuse. Si les élus locaux et régionaux peuvent regretter les lacunes du processus diplomatique et le manque de résultats concrets au plan international, ils n'ont pas attendu un accord entre les Etats pour mener dans leurs villes, dans leurs régions des actions innovantes favorisant un changement de comportement de leurs concitoyens. Ils ont dépassé les clivages politiques, de taille et géographique pour s'engager conjointement et faire en sorte que 2010 soit l'année d'un accord mondial contraignant pour la lutte contre le changement climatique.

30. Tirant pleinement parti des différents leviers à leur disposition, ils s'engagent politiquement et très concrètement sur le terrain. Ils solliciteront leurs gouvernements respectifs pour qu'ils les appuient, qu'ils modifient les législations nationales afin de renforcer la capacité d'action au plus près des citoyens. Ils continueront à se mobiliser pour que l'Accord de Copenhague ait bien jeté les bases d'un nouveau traité international contraignant qui inclut tous les pays dans le monde à adopter lors de la prochaine Conférence des parties au Mexique en décembre 2010.

---

<sup>8</sup> Résolution 21/3 (2007) UN-Habitat